



CAP du 11 mars 2021

## Déclaration préalable de l'UNSA Développement-Durable

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration et du personnel,

Après une année 2020 marquée par la crise sanitaire, 2021, outre le contexte sanitaire toujours prégnant permet un début de retour d'expérience sur l'application des réformes et procédures consécutives à la Loi sur la Transformation de la Fonction Publique et notamment l'application des Lignes Directrices de Gestion.

**Mobilité** : Les Lignes Directrices de Gestion prévoient une publication des postes les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mardi de chaque mois jusqu'à mi-février pour le fil de l'eau. Début mars, le cycle de mobilité de printemps prend alors effet. L'UNSA constate que les publications du fil de l'eau ont eut lieu le 15 décembre 2020 jusqu'au 14 janvier 2021. De plus, une liste de postes a été publiée le 3 mars 2021, soit à une période de l'année où le fil de l'eau n'est plus censé avoir lieu, et juste une semaine avant la publication des postes dans le cadre du cycle de mobilité du printemps 2021, **ce qui ne permet pas à nos collègues d'avoir une lecture compréhensible du processus de mobilité dès lors que les échéances fixées par les LDG ne sont pas pleinement respectées à ce niveau.**

L'organisation du cycle 2021-9, ouvert depuis le 9 mars 2021, permet aux agents de candidater jusqu'au 8 avril prochain. L'UNSA reste attentif au déroulement de ce cycle de mobilité notamment quant aux difficultés potentiellement rencontrées par les agents en position de télétravail (accès aux informations, contact avec les services ...)

**Promotions** : Les Lignes Directrices de Gestion prévoient que les Organisations Syndicales soient informées à la fois du nombre d'agents promouvables, mais aussi de ceux proposés ainsi que de la liste des agents harmonisés par les ZGE.

Dans la réalité, **l'UNSA ne peut que constater l'opacité et le manque de communication.** Ni les agents qui le demandent, ni les Organisations Syndicales n'ont connaissance de la moindre information quant à la position des agents... ont ils réellement été proposés par leur hiérarchie ? Ont-ils franchi le cap de l'harmonisation en ZGE ? Nul ne le sait...

**Le droit élémentaire à l'information des agents pour ce qui concerne leur carrière est tout simplement inexistant !**

**Accueil des stagiaires SACDD** : Compte tenu de la crise sanitaire les stagiaires sont passés de l'école au télétravail. Littéralement abandonnés à leur sort pour certains, ces femmes et ces hommes se sont vus privés de tout accompagnement, de tout tutorat voire même pour la plupart du temps n'ont tout simplement pas eut accès aux ressources puisqu'ils ne disposaient pas d'un VPN. Certains d'entre eux se sont vus refuser leur droit à télétravailler en tant « qu'apprenants ». Ce qui non seulement les surexpose particulièrement au risque de contamination par la covid-19 par rapport à leurs collègues, mais encore ne leur permet pas de prendre correctement leurs marques dans leurs nouvelles missions, car ils se retrouvent seul.e.s en service, les tuteurs étant généralement en situation de télétravail.

Pour autant les services attendent les mêmes résultats que ceux d'agents titulaires en poste depuis plusieurs années et ce rapidement ! De qui se moque-t-on ? **L'UNSA dénonce ce manque d'accompagnement, générateur de souffrances psychiques qui pourraient avoir de graves conséquences !**

De façon globale, les services ne sont certes pas responsables de la crise sanitaire mais nous attendons d'eux une meilleure adaptation à ce contexte particulier et un plein respect de la charte qui les engage auprès de chaque stagiaire à les accompagner correctement durant toute la durée de leur stage.

L'UNSA vous remercie de votre attention.